

2 600 postes d'enseignant-e-s du second degré et 400 postes de personnels administratifs supprimés, c'est un nouveau coup dur contre l'école publique. Mais on aurait tort de ne voir que cet aspect des choses. Car les mesures annoncées par Blanquer vont bien au-delà d'un simple serrage de ceinture. Elles représentent aussi la poursuite d'une totale remise en question de la conception du travail fondée sur la loi sociale et la solidarité, au profit d'un néolibéralisme complètement décomplexé.

En effet il y a désormais une « compensation » explicite à ces suppressions de postes : les heures supplémentaires. Le ministre entend même imposer une deuxième heure supplémentaire aux enseignant-e-s du second degré en fonction des besoins locaux ; d'autre part, il défend une baisse des cotisations sur les heures supplémentaires : ces heures ne seront donc pas prises en compte dans leur totalité pour la retraite ou l'assurance-chômage, et s'éloignent donc des mécanismes de solidarité liés au salariat.

Jusqu'ici, les gouvernements successifs avaient la prudence de présenter les heures supplémentaires comme imposées par les aléas économiques ou démographiques ; désormais, elles sont présentées ouvertement comme un substitut aux postes statutaires. Considérées comme un simple apport de pouvoir d'achat, rien n'indique en outre qu'elles devront être effectuées dans la même discipline que le service lui-même.

La même chose s'est passée depuis vingt ans avec le recours à des contractuel-le-s dans l'Education nationale (et même la Fonction publique dans son ensemble). Au début, ils étaient les « inévitables bouche-trous » du système, puis les contrats sont devenus, avec l'introduction des CDI en 2012, des substituts des postes de titulaires, sans offrir la même garantie d'adéquation entre le domaine de qualification et le travail effectué (de nombreux et nombreuses contractuel-le-s enseignent en dehors de leur discipline initiale).

Et c'est là qu'on retrouve l'injonction à « *traverser la rue* » de Macron. Le système salarial né des conquêtes sociales des travailleuses et travailleurs était fondé sur des règles collectives et des mécanismes de solidarité, et dans la fonction publique sur la notion de garanties statutaires. Dans la perspective macronienne, c'est à chacun-e de se débrouiller pour s'assurer un salaire, quitte à trouver un travail très éloigné de son domaine de qualification (l'horticulteur invité par Macron à s'embaucher dans un café), et de se faire rémunérer en dehors de toute règle collective, même, désormais, dans la fonction publique.

Une façon, aussi, dans ces temps d'évaluation surdéveloppée à tous les niveaux, de bien distinguer les « *gens qui sont prêts à travailler* », et vous ou moi, ces fainéant-e-s qui refusent les heures supplémentaires ...